

## RÈGLEMENT [FILMS EN COURS]

L'aide à la post production [Films en cours] est ouverte aux :

- **1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> longs métrages (plus de 60 minutes) internationaux, destinés à une distribution en salle, fictions ou documentaires de création**
- **en fin de montage image**
  
- Les films ne doivent pas avoir été montrés avant, sauf dans le cadre d'aides qu'il faudra porter à la connaissance du festival.
- 5 films seront sélectionnés par la direction artistique du festival.
- Le réalisateur et le producteur de chaque projet retenu devront venir à Belfort présenter le film au jury. L'hôtel et les repas sont pris en charge par le festival tandis que les voyages restent à la charge des candidats.
- Les projections des films et les discussions entre les candidats et le jury se dérouleront sur deux jours **les vendredi 23 et samedi 24 novembre 2018** à Belfort.
- Les films étrangers doivent être sous-titrés en français ou en anglais.
- Les projections et les discussions sont ouvertes aux professionnels présents au festival. Elles ne sont pas ouvertes au public.
- Le jury est constitué de l'ensemble des prestataires partenaires, d'un cinéaste et d'un programmateur.
- Un seul film recevra l'aide à la post-production. Le lauréat sera annoncé le **24 novembre, lors de la soirée de clôture du festival**
- 
- Le lauréat recevra :
  - Offert par **Poly Son** : **conformation et étalonnage pour un montant de 17 000 euros, finalisation du mixage pour un montant de 1 500 euros**
  - Offert par **La Puce à l'oreille** : **finitions sonores (montage son / mixage / enregistrement...)** pour un montant de **14 000 euros**
  - Offert par **CinévidéoCim** : **sous-titrage en anglais ou en français**
  - Offert par **Cosmodigital** : **mastering DCP**
  - Un directeur de post production** offre également ses compétences et assure le lien entre l'équipe du film et les prestataires partenaires pour le bon déroulement des travaux
  
- Les offres de Poly Son et La Puce à l'oreille seront déterminées dans leur durée et leur contenu lors des entretiens entre les candidats et le jury, dans le cadre du budget alloué, en fonction des besoins précis du film et des contraintes de planning des prestataires partenaires.

- Les projets sélectionnés s'engagent à mentionner leur participation à [Films en cours] en intégrant le logo fourni par le festival au générique du film et sur tous leurs supports de communication.
- Le lauréat s'engage à mentionner son prix en intégrant le logo fourni par le festival sur un carton au générique de début ou de fin, sur tous les supports de communication et d'exploitation de son film.
- Le lauréat s'engage à donner la priorité au festival de Belfort pour sa première française (hors festivals de catégorie A).

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **Le lien Vimeo du film doit être accompagné :**

- de la fiche d'inscription à télécharger complétée
- de la bio-filmographie du réalisateur
- d'une note d'intention du producteur précisant l'état de la production du film et de son financement
- du calendrier prévisionnel des travaux de post-production du film
- d'un budget global réel, post-production comprise et d'un plan de financement indiquant les financements acquis et ceux en attente

### **Candidature à envoyer à:**

Festival de Belfort Entrevues / FILMS EN COURS  
78 rue Orfila  
75020 Paris  
France  
or  
competition@festival-entrevues.com

### **DATE LIMITE DU DEPOT DES CANDIDATURES:**

12 octobre

### **ANNONCE DES PROJETS RETENUS:**

29 octobre

### **DATES DES PROJECTIONS A BELFORT:**

vendredi 23 et samedi 24 novembre

### **PRISE EN CHARGE PAR LE FESTIVAL:**

3 nuits d'hôtel et les repas pour deux personnes. **Les voyages ne sont pas pris en charge par le festival.**

### **Pour toute question, contacter:**

**00 33 1 43 15 80 07 / competition (at) festival-entrevues.com**